

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR 21 JANVIER 2021

PARIS, LE 21 JANVIER 2021 – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) s’est réuni ce jeudi 21 janvier et a acté les décisions suivantes :

● Périodes de mutations

Pour la saison 2021/2022, les périodes de mutations se dérouleront du 1^{er} mai 2021 au 30 juin 2021 pour les clubs de TOP 14 et de PRO D2 (à l'exception des clubs promus ou relégués qui bénéficieront d'un délai supplémentaire jusqu'au 10 juillet 2021).

Deux joueurs supplémentaires par club (trois pour les promus) pourront être recrutés à compter du lendemain de la fin de période de mutations, et ce, jusqu'au 31 janvier 2022, ainsi jusqu'à cette même date des joueurs additionnels (dans la limite de trois) pour les clubs ayant sur la liste Premium du XV de France.

Les recrutements de jokers médicaux sont autorisés jusqu'au 10 avril 2022, de même que les mutations temporaires.

● Calendrier électoral

Le lancement de l'appel aux candidatures pour le Comité Directeur de la LNR est fixé au 5 février 2021, avec une date limite de réception des candidatures fixée au 19 février 2021.

L'Assemblée Générale électorale de la LNR aura lieu le 23 mars 2021.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90